Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 21 Rabiaa II 1444
16 Novembre 2022

N° 136

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2006**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2008**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2010**
Homologation de résolutions **2010**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2011**
Avis aux créanciers..... **2015**
Convocations
Sociétés anonymes **2015**
Autres sociétés **2018**
Actes Administratifs
Avis au public **2018**
Divers
Avis au public..... **2019**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Transformation d'une société anonyme

Société NAKI SA

Au capital de 300 000 Dinars

Siège social : 10 Rue Hamouda Bacha 1001 Tunis

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunis le 15 juin 2022, enregistré à la Recette des Finances de LA RUE DE LA GARE le 23 août 2022sous le n°22704529 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n°2022112969 le 27 octobre 2022, il a été décidé de transformer la société anonyme NAKI SA en société à responsabilité limitée NAKI SARL et de désigner Mr Sabri Belkhiria comme gérant associé.

La société est complètement transformée. La transformation a été enregistrée à la Direction Générale des Impôts et auprès du Registre National des Entreprises.

2022R02689SANB2

Liquidation d'une société anonyme

SOCIETE NAKI INTERNATIONAL SA

Au capital de 10 000 Dinars

Siège social : 10 Rue Hamouda Bacha 1001 Tunis

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunis le 25 avril 2022, enregistré à la Recette des Finances de La Rue de La Gare le 10 mai 2022 sous le n°22702504, un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n°2022117772 le 01 novembre 2022, il a été décidé la liquidation et la clôture la société NAKI INTERNATIONAL.

2022R02690SANB2

SOCIETE EL MAWASSIR

S.A au capital de 14.113.000 DT

Siège social : Z.I Mégrine - Riadh, Rte Z4-2014

I.U : 0036050D

R.N.E : B132091996

Suivant P.V du Conseil d'administration du 18/11/2020, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 01/02/2021 sous le n°21700460 quittance n°M008439 dont un exemplaire a été déposé au Registre National Des Entreprises Ben Arous - Mégrine le 01/9/2021 sous le n°202184805, le conseil a décidé sur proposition de la Présidente Directrice Générale.

- Le renouvellement du mandat de Monsieur Omar ChaQchaQ en sa qualité de Directeur Général Adjoint, qui a déclaré avoir accepter les fonctions qui viennent de lui être confirmées.

- Fixation des pouvoirs du directeur général adjoint.

2022R02694SANB2

DJERBA TRADE & SERVICES

N° CNSS : 0015728144

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0712628S

Code fiscal : 712628/SA/M/000

En vertu du procès-verbal complémentaire de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue le samedi 13 Août 2022 enregistré à la recette des finances de Midoun le 14 octobre 2022 sous le n° 22803729 quittance n°M071481, dont un exemplaire a été déposé au centre National de registre des Entreprises auprès du Tribunal de 1ère Instance de Médenine le 7/11/2022, sous le numéro 2022123236 il a été approuvé à l'unanimité de réviser la valeur de la réduction du capital social pour la ramener à (1 935.411 D) au lieu de (1 058.000 D) et d'annuler l'augmentation du capital social fixée à (2 500.000 D) tel que décidés par l'assemblée générale extraordinaire du 13 Août 2022. De ce fait et conformément au procès-verbal complémentaire sus - indiqué il a été décidé de réduire le capital social de cinq millions deux cent quatre-vingt mille dinars (5 280.000 D) à trois millions trois cent quarante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-neuf dinars (3 344.589 D) soit une diminution d'un million neuf cent trente-cinq mille quatre cent onze dinars (1 935.411 D). Suite à cette décision l'article six des statuts sera modifié.

2022X01409SANB2

Notice : Article 164 du Code des sociétés commerciales

Société "ECOCERAT"

Augmentation de capital de 4 000 000 DT

MF : 1603174 H

1. Dénomination : ECOCERAT SA

2. Forme juridique : Société anonyme

3. Capital actuel : 4 000 000 Dinars Tunisiens divisés en 400 000 actions nominatives de 10 DT chacune.

4. Augmentation de capital 4 000 000 DT par la création de 400 000 actions nouvelles de 10 DT chacune à souscrire en numéraires et à libérer totalement lors de la souscription.

5. Siège social : Route El Margazine - Tinja 7032 Bizerte

6. Objet social : La fabrication, la distribution et la commercialisation de tous genres de briques, tuiles, matériaux et produits de construction.

7. Durée : 99 ans

8. Date et lieu de dépôt provisoire du P.V : Registre national des Entreprises le 10-11-2022 sous le n°AC041502022

9. Avantages particuliers : Néant

10. Conditions d'admission aux assemblées : Actionnaire titulaire d'au moins une action depuis 5 jours

11. Répartition du résultat : 5 % réserves légales; 6 % Dividendes;

Le reliquat sera affecté ou distribué selon décision de l'AGO.

12. Répartition du boni de liquidation : Proportionnellement à la participation au capital.

13. Banque : Banque ZITOUNA Agence Bizerte Compte n°25000 000 0000777880 89

14. Délai ouvert pour la souscription : 15 jours à partir de la publication au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

15. Mandataire : Directeur Général : Mme. Nozha Charfi née Daoud, Tunisienne, demeurant au n°3 Rue du Sénégal Cité Bassatine Laouina Tunis.

2022402806SANB2

Augmentation de capital de 5 000 000 DT

Notice : Article 164 du Code des sociétés commerciales

Société "EPPM CAPITAL"

MF : 1578542Q

1. Dénomination : EPPM CAPITAL SA

2. Forme juridique : Société Anonyme

3. Capital actuel : 5000 000 Dinars Tunisiens divisés en 500 000 actions nominatives de 10 DT chacune.

4. Augmentation de capital : 5 000 000 DT par la création de 500 000 actions nouvelles de 10 DT chacune à souscrire en numéraires et à libérer totalement lors de la souscription.

5. Siège social : Rue de l'Argent, immeuble Fatma, les jardins du Lac 1053 Tunis

6. Objet social : La prise de participation dans d'autres sociétés de capitaux

7. Durée : 99 ans

8. Date et lieu de dépôt provisoire du P.V : Registre national des Entreprises le 10-11-2022 sous le n°AC011492022

9. Avantages particuliers : Néant

10. Conditions d'admission aux assemblées : Actionnaire titulaire d'au moins une action depuis 5 jours

11. Répartition du résultat : 5 % réserves légales

Le reliquat sera affecté ou distribué selon décision de l'AGO.

12. Répartition du boni de liquidation : Proportionnellement à la participation au capital.

13. Banque : Banque Internationale Arabe de Tunisie -Agence les Jardins du lac Compte n°08 067 022043200405896

14. Délai ouvert pour la souscription : 15 jours à partir de la publication au JORT.

15. Mandataire : Directeur Général : Mme. Nozha Charfi née Daoud, Tunisienne, demeurant au n°3 Rue du Sénégal Cité Bassatine Laouina Tunis.

2022402807SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Changement de la dénomination sociale

«Komax Testing Tunisia Sarl»

16, Rue de l'énergie solaire 2035 Charguia 1

MF : 1085608B/A/M/000

Selon décision de l'assemblée générale extraordinaire du 18/5/2022 enregistrée à la recette des finances de la Charguia sous le numéro 22703936 Quittance n°M072218.

L'article 3 des statuts a été mis à jour portant le changement de la raison sociale de :

«TSK Tunisia» à «Komax Testing Tunisia»

Une copie originale du PV de l'assemblée générale extraordinaire a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 31 mai 2022 sous le n°202239886.

2022T01232SRLB2

Liquidation définitive

Société «ZENITH»

Société à Responsabilité Limitée - Non Résidente

Au capital 10.000 DT

Siège social : Rue Lac Victoria - Résidence "Lac 2001" Immeuble Tanit - Bloc C - 2ème Etage, Appartement C21 - Les Berges du Lac

Matricule Fiscal : 1487390 M/A/M/000

N° d'Affiliation CNSS : 574861- 39

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25/10/2022 enregistré à la recette des finances le Lac le 10/11/2022 sous le n°22708870 quittance n°109659 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 11/11/2022 sous le n°2022127435.

Il a été décidé la dissolution définitive de la société et donner quitus liquidateur.

2022T01233SRLB2

La Société AL BONDOUKIA-SARL

SARL au capital de 10000,000 dinars

Siège social : Magasin N°4 Résidence El Mohsen - Sfax

M. F : 1719042 J A M000

En vertu de la résolution décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 15 mai 2022, dont procès-verbal enregistré à la recette des finances Aboul Kacem Chebbi Sfax le 7/6/2022, Quittance n° M072433, enregistrement n°22502444, a décidé la dissolution anticipée de la société et la désignation de Monsieur Tarak Khrouf en qualité de liquidateur. Ce procès-verbal a été inscrit au Registre National des Entreprises le 8 Juin 2022 sous le n°202242914.

Les intéressés peuvent se présenter pour plus d'informations à l'adresse suivante : Route de Soukra Km 3 Résidence El Messedine Bloc B App N°B02 - Sfax, ou appeler le numéro : 26 882 691, dans un délai ne dépassant pas la période de 15 jours à partir de la date de la parution du présent avis.

2022X01415SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

La dissolution et la liquidation de la société

MAC Consulting

SUARL au capital de 1.000 DT

Siège social : Imm. Zitouna, A12, Montplaisir -1073 - Tunis

Identifiant unique : 1342013N

En vertu du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 21 septembre 2022, enregistré à la recette des finances de Montplaisir le 27/9/2022 sous le n°22505440, Quittance n°M099194, il a été décidé ce qui suit :

1/ La dissolution anticipée de la société et sa liquidation.

2/ La nomination de M. Walid Cherif titulaire de la carte d'identité n°05332812, délivrée le 18/11/2019, en qualité de liquidateur de la société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, éteindre le passif et régler les comptes.

Deux exemplaires de ce procès-verbal, enregistré, ont été déposés au registre national des entreprises le 3/10/2022 sous le dossier n°202291802.

2022402805SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances avenue Habib Thameur Tunis le 8/11/2022 enregistrement n°22203449 quittance n°M071218 Mr Belhassen Idoudi a vendu à Mme Arbia Idoudi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au n°04 place Ali Zouaoui Tunis exploité pour tous commerce.

Toutes les oppositions doivent être déposées chez Me Mohamed Zaïri avocat son bureau sis au n°64 avenue Bab Djedid Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cette annonce est parue aux Journaux Le Quotidien et Echourouk du 9/11/2022.

2022T01228FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé en date du 28/10/2022 enregistré à la recette des finances Av. Taieb Mhiri - Nabeul le 28/10/2022 sous le n°22204858 quittance n°M095824, Mr. Bilel Saka demeurant cité des perles Kharouba Mrezga - Nabeul, a vendu à Mme. Nouha Salhi, demeurant à rue Lasghar Elkaroui-Nabeul la totalité du fonds de commerce, sis à rue Allathikia Nabeul exploité dans l'exerce de l'activité de vente des vêtements usés (fripe). Identifiant unique n°1270062Z. Toute opposition doit être faite entre les mains de l'Avocat rédacteur de l'acte de vente Mr Anis Ben Kahla, 49 Av. Habib Bourguiba - Nabeul dans un délai de 20 jours de la date de la publication de la présente vente au J.O.R.T.

Cette vente a fait l'objet d'une publication au journal «Al Chourouk» du 10/11/2022 page 30.

2022R02688FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié du 30/4/2018, enregistré à la recette des finances de Moknine le 24/5/2018, quittance n°M033863, Monsieur Chaker Cherif a cédé suivant acte de donation rédigé par le notaire Souad Ghaddab et son confrère Nadra Chafroud à sa femme Rafia Chouaieb demeurant à la rue docteur Ahmed Cherif Moknine la totalité du fonds de commerce «vente de Tabac et de journaux» qui lui appartient sis à la Place 05 Septembre Moknine, avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font entre les mains du donataire madame Rafia Chouaieb demeurante à son adresse susvisée dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien Echourouk du 5/11/2022.

2022S01332FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 27 octobre 2022 enregistré à Hammam Sousse le 31 octobre 2022, reçu n°111938, enregistrement n°22205880, Sami Ben Mohamed Rejichi demeurant à immeuble Zarrouk Khezama Est, Sousse a vendu et cédé sous toutes les garanties de fait et de droit à monsieur Jalloul Ben Salah Bulaabi demeurant à la rue Ahmed Tlili Zouhour Kasserine la totalité du fonds de commerce (salle de sport et commerce des produits alimentaires en détail, exploité dans le local sis à sous-sol de la villa située au n°75 rue de Jordanie Hammam Sousse. Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de monsieur Sami Rejichi et ce à son domicile élu situé au bureau M2, Mezzanine, immeuble l'élite boulevard Mohamed Maarouf Sousse dans un délai n'excédant pas les 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Le même avis a été publié au journal publié en langue arabe Achourouk le 9 novembre 2022 et le journal en langue française le Quotidien le 9 novembre 2022.

2022S01336FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 7 octobre 2019 enregistré le 20/7/2022 à la Recette des Finances Douar Hicher (M027186 -20200914), Mme Chehira Safi veuve Mohamed Khiari a renoncé à Mr Cheker Khiari, la totalité du fonds de commerce destiné à utiliser comme salon de thé et exploité au local commercial situé à la rue Mater km 7, Manouba.

Les oppositions doivent être adressées à Mr Cheker Khiari demeurant à la rue Mater km 7, Manouba dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de la présente vente a été publié au Journal «Achourouk» du 4/11/2022.

2022X01400FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Chihiya le 10/11/2022 sous le n°22201107 quittance n°M047707, Nadia Gargouri a vendu à Nesrine Ayedi la moitié du fonds de commerce du Café CALIFORNIA sis à la route Farhat Hached n°11 Chihiya 3021 Sfax. Toute opposition doit être faite dans un délai ne dépassant pas 20 jours après la publication de cet avis au JORT et ce auprès du local du fonds de commerce sis à la route Farhat Hached n°11 Chihiya 3021 Sfax.

2022X01411FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte de donation enregistré à Sfax le 7/11/2022, n°M061134 par les notaires Kannou Wajdi et Maamri Thameur publié aux journaux Echourouk le 11/11/2022 p 21 et le Quotidien du 11/11/2022 p23 Mr Mohamed Douib Cin 05285600 cède à sa Femme Bouajila Fathia Cin 05327323 la totalité du fonds de commerce portant le nom commercial Mozart désigné à la fabrication des gâteaux sis à la rue chickh Megdiche Sfax.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Mme Fathia Bouajila à l'adresse au dessus dans les délais légaux.

2022X01413FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par maître Bahloul Nejah avocat à la cour de cassation domicilié à l'avenue Victor Hugo n°7 Sfax en date du 12 septembre 2022 enregistré à la recette des finances de Sakiet Ezzit ; Sfax le 25/10/2022 quittance n°M069617, le numéro d'enregistrement 22202888 ; madame Najeh bent Ali Dimasi ; Demeurant à la route El Mater km 1 Avenue Salah Eddine El Ayoubi Sfax a vendu à Mme Sameh Bent Hsan Lasswad Demeurant à Zanket el Bir Sakiet Ezzit Sfax, la totalité d'un fonds de commerce consistant à la vente des couvertures (mafrouchéte) sise à la route Tunis km 4 MARKAZ Bouassida Sfax.

L'acquéreur a élu domicile au local sus-visé ou les éventuels créanciers pourront déposer leurs oppositions au payement du prix dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cette annonce.

Cette annonce a été publiée au journal Essabah du 4/11/2022.

2022X01418FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré le 02/11/2022 à la recette des finances Sidi Hssine sous n°22203402 Tunis; Mme Ezohra Benamara demeurant à résidence anbar immeuble 1 Mourouj3 Ben Arous représentée aux fins des présentes par monsieur Nabil Banamara Titulaire de la C.I.N n°03735945 et ce en vertu d'un acte de procuration; a vendu à Monsieur Hsan Elhajji le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, consistant à un local à usage de vente des articles sanitaires en détail, sis au n°45 rue de Om Dormen Hrayreya.

Toutes les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur Hsan elhajji demeurant au n°15 rue Essef Khaznadar Tunis, dans un délai de 20 jours à partir de cet avis.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 16 novembre 2022.

2022402790FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Menzel Temime le 18/10/2022 sous le n°22202154 quittance n°MO68307 Madame Alkhiari Nejiba (CIN 06299764), a vendu à Monsieur AlRahwej Nabil (CIN 09756816) l'ensemble du fonds de commerce d'une Quincaillerie exploitée dans le local sis à rue Al Habib Bourguiba à Menzel Temime, les oppositions doivent être se faire entre les mains de la vendeuse à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 11/11/2022.

2022402803FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi le 13/01/2021 et enregistré à la recette des finances Djerba le 11/02/2021 sous numéro 21200609, quittance n°M013296, Monsieur Faouzi Fassatoui a cèdé à Monsieur Zied Fassatoui, la totalité du fonds de commerce exploité à la «vente de vêtement traditionnels» sise à Souk El Rbaa Houmt Souk Djerba. Toute opposition est recevable chez Monsieur Zied Fassatoui à Guecheine Djerba dans un délai de vingt jours à partir de cette publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de ceci est publié au journal Assabah sous n°23474 en date du 21/10/2022.

2022402810FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par contrat de location de fonds de commerce daté du 20/10/2022, et enregistré à la recette des finances le Lac le 8/11/2022, sous le numéro n°22308786 suivant quittance n°M109071.

Madame Kaak Neila Ep Jaziri a loué à madame Henda Kriden gérante de la STE ASHKA encours de constitution le fonds de commerce sis au local

Comm 7 au centre commercial «PYRAMIDE DU LAC» les Berges du Lac qui est destiné à la commercialisation du prêt-à-porter.

Cette vente a été publiée dans deux journaux Echourouk et le Quotidien le 11-11-2022.

2022R02691FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location enregistré à la recette des finances de Nelson Mandela en date du 8/10/2022 sous le n°22303501 quittance n°96274 Mr Rebah Mekni a loué à la Société SARL en cour de constitution «IDPrint Solutions» représentée par sa gérante Mme Fedia Khairallah le local n°7 Bis rue d'Irak pour une durée de deux ans renouvelable débutant du 15/10/2022 finissant au 14/10/2024.

2022402785FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré le 30/6/2021 à la recette des finances de Nelson Mandela quittance n°41918 enregistrement n°21302049 Mme Aroua bent Mohamed ben Abdallah Toumi, titulaire de la C.I.N n° 07066596 a loué un fonds de commerce d'un local destiné pour le commerce des bijoux des montres et des cadeaux, sis au 13 bis Rue Palestine - Tunis avec le certificat de décès de son défunt mari Mr. Bader Ben Ahmed Ghariani à Mme. Rawdha Bent Sghair Ben Mohamed Aamri titulaire de la CIN n° 14258204.

Selon une annexe supplémentaire enregistrée le 13/4/2022 à la recette des finances de Nelson Mandela quittance n°33132 enregistrement n°22301064 Mme Aroua bent Mohamed Ben Abdallah Toumi, titulaire de la CIN n°07066596 a justifié le droit d'elle-même et ses deux fils Meriem Ghariani et Ahmed Ghariani, sous prétexte du décès de son défunt mari Mr. Bader Ben Ahmed Ghariani et dans l'intérêt de la mère de son défunt mari, Mme Assia Bent Mohamed Mefteh, en vertu d'une procuration définie par lui dans la municipalité de Boumhel Al-Basateen le 21/4/2021 sous le numéro 3383 ; a loué un fonds de commerce d'un local destiné pour le commerce des bijoux des montres et des cadeaux, sis au 13 bis Rue Palestine - Tunis avec la certificat de décès de son défunt mari à Mme. Rawdha Bent Sghair Ben Mohamed Aamri titulaire de la CIN n°14258204.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 16 novembre 2022.

2022402789FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance Libre

Suivant contrat enregistré à la recette des finances d'Ariana le 8/11/2022 sous le n° d'enregistrement 22308886 quittance 120867. La société AL MAZARAA représentée par son Directeur Général Mr. Naoufel Sassi a loué à Mr. Charfeddine Akrmi titulaire de la C.I.N n°03779665 la gérance libre d'un fonds de commerce de vente de volailles d'un magasin sis à Choutrana 2 Soukra Saniet ATTAHOUNA 32465.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article sera publié au journal le quotidien du 17 novembre 2022.

2022402792FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Syndicat des copropriétaires du Complexe Mharza

Centre Route Mharza Km3.5 - Sfax

En vertu du PV de l'AGC du syndicat du Complexe Mharza Centre, du 8 septembre 2022 enregistré à la recette des finances le 01 novembre 2022, sous le n°22804951, quittance M081919 le syndicat des copropriétaires du Complexe Mharza Centre est constitué, sis à route Mharza Centre Km 3.5 - Sfax.

Et en vertu dudit PV, et après les élections, le syndicat est composé de :

- Mr Anis Abdelkefi, Président du syndicat.

- Mr Omar Kammoun, trésorier.

- Société Téja City représentée par Mr Karim Achich, Membre.

Le syndicat des copropriétaires Complexe Mharza Centre entame ses travaux officiellement à partir de l'assemblée générale.

2022X01410APSF1

Homologation de résolutions

Syndic résidence Essafa

Adresse : Résidence Essafa GP9 Route de La Marsa 2070 la Marsa Tunis

Ref procès rédigé le 29 octobre 2022 enregistré à la recette des finances de l'Ariana n°3715 en date du 3 novembre 2022 Registre n°14702 du 3 novembre 2022.

Ce jour le 29 octobre 2022 il a été décidé par la Majorité la résiliation du contrat Syndic plus et le remplacement de Mme Chaima Nahdi en qualité de trésorière par Mme Dora Cherif en qualité de trésorière et de designer la société Oufra Consulting pour expertise et recouvrement à partir du 1er novembre 2022.

2022R02692APSF2

Avis

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 01/10/2022 enregistrée à la recette des finances Borj Louzir sous le numéro 22702974, quittance numéro M068851 en date du 4/10/2022, un nouveau comité de syndic de la résidence El Ons 1 a été élu avec la composition suivante :

- Mr Samir Darragi : Président
- Mr Yahya Sellami : Trésorier
- Mr Ridha Grati : Secrétaire général
- Mr Sofiène Belhajamor : Membre
- Mme Insaf Soussi : Membre.

2022402793APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques après réduction de 40%

Maître Mohamed Hédi

Avocat à la cour de cassation

22, rue de Marseille Tunis

Tél : 71 351 282

Fax : 71 258 570

Matricule fiscal : 80920C.A.P.000

1) Partie poursuivante : Arab Tunisian Bank, ATB, en son représentant légal demeurant à son siège social 9 Rue Hédi Nouira, Tunis 1001, inscrit au registre de commerce sous le numéro 167001997, ayant élu son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Hédi, 22 Rue de Marseille Tunis. Matricule fiscal : 80920C.A.P.000.

2) Parties saisies : - La Coopérative immobilière des adhérents de l'amicale des anciens élèves du cycle supérieure de l'école nationale de l'Administration en son représentant légal, demeurant à son siège à l'avenue Othmene Ibn Affen el Manzeh 06 Ariana et qui sera ci-après dénommé (L'EMPRUNTEUR).

3) Avocat poursuivant : Maître Mohamed Hédi, Avocat à la cour de cassation, 22 Rue de Marseille, Tunis. Matricule fiscal : 80920C.A.P.000.

4) Immeuble saisi : La vente portera sur la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°190596 Tunis dénommé «perle112» d'une superficie 129 m², il s'agit d'un magasin non fini au rez-de-chaussée de la résidence la perle de Carthage 2 au jardin de Carthage Tunis, dans une zone résidentielle avec toutes les servitudes sauf le transport public et non équipé de l'eau potable et de l'électricité.

5) Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de deux cent soixante deux mille et huit cent dinars (262.800d000 Dinars) après réduction de 40% frais en sus.

6) Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le mardi 20/12/2022 à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Tunis 1 à partir de neuf heures et suivant du matin.

7) Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine pendant le jour

Observations : La participation aux enchères n'est possible qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et par l'intermédiaire d'un Avocat ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

- Les étrangers doivent se munir de l'autorisation de gouverneur du lieu de l'immeuble saisi pour participer à l'adjudication.

Pour plus de renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Tunis 1.

2022T01229VEPA1

Vente aux enchères publiques après réduction de 40%

Maître Mohamed Hédi

Avocat à la cour de cassation

22, rue de Marseille Tunis

Tél : 71 351 282

Fax : 71 258 570

Matricule fiscal : 80920C.A.P.000

1) Partie poursuivante : Arab Tunisian Bank, ATB, en son représentant légal demeurant à son siège social 9 Rue Hédi Nouira, Tunis 1001, inscrit au registre de commerce sous le numéro 167001997, ayant élu son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Hédi, 22 Rue de Marseille Tunis. Matricule fiscal : 80920C.A.P.000.

2) Parties saisies : - La Coopérative immobilière des adhérents de l'amicale des anciens élèves du cycle supérieur de l'école nationale de l'Administration en son représentant légal, demeurant à son siège à l'avenue Othmene Ibn Affen el Manzeh 06 Ariana et qui sera ci-après dénommé (L'EMPRUNTEUR).

3) Avocat poursuivant : Maître Mohamed Hédi, Avocat à la cour de cassation, 22 Rue de Marseille, Tunis. Matricule fiscal : 80920C.A.P.000.

4) Immeuble saisi : La vente portera sur la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°190597 Tunis dénommé «perle 113» d'une superficie 166 m², il s'agit d'un magasin non fini au rez de chaussée de la résidence la perle de Carthage 2 au jardin de Carthage Tunis, dans une zone résidentielle avec toutes les servitudes sauf le transport public et non équipé de l'eau potable et de l'électricité.

5) Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de trois cent trente huit mille et quatre cent dinars (338.400.000 Dinars) après réduction de 40% frais en sus.

6) Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le mardi 20/12/2022 à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Tunis 1 à partir de neuf heures et suivant du matin.

7) Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine pendant le jour.

Observations : La participation aux enchères n'est possible qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et par l'intermédiaire d'un Avocat ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

- Les étrangers doivent se munir de l'autorisation de gouverneur du lieu de l'immeuble saisi pour participer à l'adjudication.

Pour plus de renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Tunis 1.

2022T01230VEPA1

Vente aux enchères publiques

- Le créancier saisissant : Nejah Mallouli, directeur d'entreprise Nejah Mallouli de bâtiment, entrepreneur demeurant à l'avenue Aboulkasem Echebbi route rawed Ariana, titulaire de CIN n°01324875 et d'identifiant unique n°00969690 ayant choisi comme domicile élu celui de l'avocat poursuivant.

- L'avocat poursuivant : Maître Walid Daoud 15 Place Marbourg 3000 Sfax titulaire de matricule fiscal n° 832429 E.

- Le débiteur saisi : Thameur Ben Hédi Trabelsi, ingénieur, titulaire de CIN n°01293690 demeurant au n°23 rue dérivé de Ali Balhaouan Sokra Ariana ayant choisi comme domicile élu celui de son avocat maître Slim Bouderbela de la société JORIS avocat et affaires demeurant à la rue Ali Barghoth n°45 Tunis 1001.

L'immeuble saisi : Des parts indivises représentant la moitié du titre de propriété n° 87857 Sfax dénommé "Elhabib16". Ces parts sont au nombre de 54 parts de la totalité des parts qui est de 108 parts. L'immeuble tout entier consiste en un magasin commercial de 108 m² situé à la route mharza km 4 Sfax.

- La mise à prix : La mise à prix est fixée à cent trente cinq milles dinars (135.000.000 d) outre les frais de poursuite.

- L'adjudication : aura lieu le mercredi quatorze décembre deux mille vingt deux (14/12/2022) au tribunal de première instance Sfax 2 à partir du neuf heures (9 h) du matin.

- Pour plus d'information contactez le tribunal de première instance Sfax 2 où le cahier des charges a été déposé ou bien Maître Walid Daoud, l'avocat poursuivant, 15 Place Marburg 3000 Sfax.

- La visite de l'immeuble est possible au cours de tous les jours de la semaine pendant la journée.

- Les inscriptions : Pas d'inscription sur le titre foncier objet de poursuite, toute fois celui-ci représente une partie du bien loué à M Fathi Ben Dhaw moyennant un loyer inconnu.

- Toute participation aux enchères doit être par voie d'avocat et après consignation de tiers de la mise à prix ou après présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compétent.

2022X01403VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque de Tunisie et des Emirats, Société Anonyme, inscrite au R.C au tribunal de Tunis sous le n°B140831996, siège social 5 bis rue Mohamed Badra 1002 Tunis ayant son domicile élu à l'élude de son avocat Ben Abdallah Rim sis à l'immeuble les 4 saisons rue Kairouan Sfax

Partie saisie : Société de Promotion et d'animation Touristique «Sidi Mansour», société anonyme, MF 529228C, immatriculée au RC au tribunal de Tunis sous le n°B142152001 dont le siège social est fixé à la résidence Tej el Bouhaiira rubis2 rue Lac Mâlaren, les Berges du Lac Tunis, ayant son domicile élu à l'étude de son avocat Mohamed Raouf Najjar sis à la rue Kamel Atatürk n°1 Tunis 1001

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah ayant son étude à la rue Kairouan immeuble les 4 saisons bloc D Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de l'immeuble nommé «SALWA» objet du titre foncier n°33204 Médenine sis à la zone touristique Midoun Djerba - Médenine, d'une superficie totale de 34184 m² (3 Hec, 41 Ares 84 centiares)

Le terrain se compose d'une seule parcelle limitée du sud par une voie publique reliant Houmt Souk et Nadhour Takermas, de l'Est par Hôtel Bougainvilliers, du nord par une route goudronnée d'un coté et d'un autre le titre foncier 219 Médenine et de l'ouest par la voie publique reliant Houmt Souk et Nadhour Takermas d'un coté et le titre foncier 219 Médenine d'un autre coté.

Sur l'immeuble objet de la saisie est édifiée un hôtel touristique classé 4 étoiles connue par «sidi mansour» exploité par la partie saisie.

Il est composé de 2 aspects principaux, à savoir l'espace des services et l'espace des loisirs qui ont été diagnostiqués par l'expert délégué comme suit :

L'entrée principale de l'hôtel : elle comprend un hall spacieux, côté réception, café, hall d'entrée, administration, boutiques, salle de bain, piscine couverte, salle de sport, bar, 2 restaurants et un espace sanitaire.

L'aspect service : Il se situe au sous sol et au rez-de-chaussée de l'hôtel et ouvre sur une cour du coté Est, il se compose de la cuisine centrale, d'un dépôt, d'un atelier de maintenance, d'une cuisine, d'un réfectoire pour les ouvriers, d'une pièce pour la conversion énergétique et une autre pour le complexe énergétique, d'un espace sanitaire avec douches pour les ouvriers, du bureau du chef des ouvriers et une fontaine pour économiser les réserves d'eau.

L'hébergement touristique se compose de 4 suites :

La première suite : se situe au sous-sol et comprend 47 chambres, chacune est équipée d'une cabine de douche et d'un placard mural + cabines d'entretien et escaliers,

La deuxième aile est située au rez-de-chaussée. Elle contient 32 chambres équipées, des pièces de maintenance, 2 escaliers, 2 ascenseurs électriques dans une partie, et d'une autre partie 43 chambres équipées, des chambres de maintenance, 2 escaliers, et 2 ascenseurs électriques.

La troisième suite est située au 1er étage, sur le côté droit, il contient 32 chambres équipées et des équipements, et sur le côté gauche, il contient 43 chambres équipées, ainsi que 2 escaliers et 2 ascenseurs électriques.

La quatrième aile est située au deuxième étage et, à son tour, est divisée en deux côtés, dont chaque partie contient 43 chambres équipées et des chambres d'entretien.

La propriété comprend également un espace de loisirs intérieur et extérieur composé d'une piscine avec 3 niveaux, un bâtiment servant les boissons et les pizzas, une place carrelée, un espace pour un théâtre, une salle de jeux, des espaces verts avec des arbres d'ornement, un jardin, un parking, un terrain de tennis, un jardin avec arbres d'ornement et palmier. La propriété est clôturée à une hauteur de 1,80 m.

La mise à prix : 29.643.400.000 D frais en sus

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 19/12/2022 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance de Médenine.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2022X01407VEPA1

Vente Immobilière

Etude Maître Nassima Kallel

Avocat

Rue Abou Kacem Echebbi Sfax 3000

Poursuivant : Ali Ben Mahmoud Ben Mahmoud, agriculteur, demeurant rue Bourguiba Jebeniana Sfax.

Partie saisie : Mongi Guidara titulaire de la Carte d'identité nationale n°01167725 demeurant à la ceinture entre Sakiet Eddair et Sakiet Ezzeit Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Nassima Kallel, Avocat Rue Abou Kacem Echebbi immeuble Carthago B. A 12 Sfax 3000. M.F 000 PA 630 188 K.

Immeuble saisi : La totalité du titre foncier n° 64919 Sfax dénommé "Salma" situé à route de Tunis km 4 Sfax qui consiste à un lot de terrain triangulaire clôturé dont la superficie est 277 m², contenant une chambre au nord, inscrite le 26/9/2003 case 27/2003 n°190.

Charges : Opposition conservatoire inscrite sur la totalité du titre au profit de Ali Ben Mahmoud d'un montant de cinquante milles Dinars inscrite le 30/8/2018 case 2/2018 n°2653.

Mise à prix : Soixante quinze milles Dinars (75.000,000 d) Frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi dix-neuf décembre deux mille vingt-deux (19/12/2022) à neuf heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax rue Victor Hugo Sfax.

La visite des lieux : est possible aux heures de travail Administratif.

2022X01416VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Nassima Kallel

Avocat

Rue Abou Kacem Echebbi Sfax 3000

Poursuivant : Ali Ben Mahmoud Ben Mahmoud, agriculteur, demeurant à rue Bourguiba Jebeniana Sfax.

Partie saisie : Nabiha Bent Slim Bellaaj titulaire de la Carte d'identité nationale n°04252785 demeurant à route Menzel Chaker km 2.5 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Nassima Kallel, Avocat à Rue Abou Kacem Echebbi immeuble Carthago B. A12 Sfax 3000. M.F 000 PA 630188 K.

Immeuble saisi : La totalité du titre foncier n°132187 Sfax dénommé "Mabrouka" situé à secteur Sidi Abid Sfax contenant un lot de terrain nu à usage agricole dont la superficie est 1441 m² limité au sud par un voisin, à l'est par une entrée, au nord la parcelle n°88, et à l'ouest le titre foncier n°22095 Sfax et un voisin, inscrite le 10/06/2016 case 3/2016 n° 4811.

Charges : Opposition conservatoire inscrite sur la totalité du titre au profit de Ali Ben Mahmoud d'un montant de trente milles dinars inscrite le 12/4/2019 case 2/2019 n°1093.

Mise à prix : Cent quinze milles deux cent quatre vingt dinars (115.280,000 d) Frais en sus.

Date et lieu de la vente : Mercredi quatorze décembre deux mille vingt deux (14/12/2022) à neuf heures à la chambre des criées du Tribunal de Première Instance de Sfax2 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite des lieux : est possible aux heures de travail Administratif.

2022X01417VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Iram Khemakhem

Avocate près la cour de cassation

97 Av. Hédi Chaker 3000 Sfax

MF : 723536 Z/A/P/000

A la demande de : Société la chimique de Tunisie en son représentant légal, ayant son IU : 0000831J, demeurant au 06 Rue de Ennaba Zone industrielle 2013 Ben Arous Tunis, ayant élu domicile au cabinet de son Avocat Me Iram Khemakhem, situé au 97 Hédi Chaker 3000 Sfax.

Contre la partie saisie : Ali Ben Mohamed Ben Ali Benbraiek (Caution Hypothécaire), titulaire de la C.I.N : 01061119 du 5/7/2010, ayant pour IU : 0274707Z, demeurant à Route de Gremda km 0.5 immeuble Medina Centre Bloc C 5ème étage 3000 Sfax.

A la diligence de : Me Iram Khemakhem Avocate prés la cour de cassation ayant son étude au 97 Hédi Chaker 3000 Sfax.

Le bien immobilier objet de la saisie : tout le bien dénommé (Ardh El Baraka) objet du titre foncier n°95376 Sfax sis à Route Sidi Mansour km 13 Sfax composé de deux lots de terrains : le premier d'une superficie de 1201 m² et le deuxième de 688 m², l'ensemble est d'une superficie globale de 1889 m². Il représente la parcelle n°01 et n°01 du plan de morcellement du titre foncier n°84849 Sfax.

Charge grevant le terrain : selon le rapport de l'expert Lassad Abid : une partie du terrain d'une superficie de 77 m² est affectée pour l'élargissement de la Route de Sidi Mansour ainsi que d'autres accès existants et le reste du terrain d'une superficie de 1812 m² est clôturé des ses quatre cotés.

La mise à prix : est de six cent trente quatre mille deux cent dinars (634.200.000D) selon le rapport d'expertise de Mr Lassad Abid, autre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

L'adjudication : Aura lieu à la chambre des criées prés du tribunal de 1ère instance de Sfax le lundi 19/12/2022 à 9h du matin et suivant.

La visite de l'Immeuble:tous les jours pendant les horaires de bureaux sauf les jours fériés.

Observation : toute personne désirant se porter enchérisseur doit consigner le tiers de la mise à prix par chèque certifié et le prix d'achat comporte le prix adjugé après enchère plus les frais qui seront fixés le jour de l'audience, et l'enchère se fait obligatoirement par avocat.

2022X01419VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière de parts indivises dans l'immeuble objet de titre foncier n°2180 Ariana

Cabinet de Maître Dhaker Magroun

Avocat auprès de la cour de cassation

4 bis Rue du mali 5ème étage le Belvédère Tunis 1002

Tél : 71 890 398

Fax : 71 891 602

Matricule : N°797021/f

Partie poursuivante : Amen Bank SA (représentée par son Président Directeur Général dont le siège est à Tunis avenue Mohamed V - RC n° B 176041996 Tunis

La partie saisie : Jamel Allela de nationalité tunisienne titulaire de la cin n°01156855 gérant d'une société domicilié premièrement auprès de son avocat maître Sami Jouini dont son bureau est sis à sidi rzig Mégrine et deuxièmement domicilié au bureau de n°5 rzig centre Mégrine.

Avocat poursuivant : Maître Dhaker Magroun, demeurant au 4bis Rue du Mali 5ème étage le Belvédère Tunis 1002 dont le matricule fiscal est 797021/f.

Désignation de l'Immeuble mis en vente :

Les parts indivises objet de la vente qui seront exposé à la vente le cas échéant consiste en une villa clôturée sis à l'Ariana.

L'étage inférieur possède une entrée contenant uniquement de carreaux et est réservé à une place de parking et un petit jardin, une entrée, une cuisine, un vc en plys de salon et une place d'accueil.

On trouve aussi des escaliers qui conduisent à l'étage supérieur, contenant un coin de bureaux 3 chambres et une salle de bain.

Il y a aussi des escaliers qui conduisent à la terrasse qui englobe une pièce pour les linges.

Les parts indivises sont équipées d'électricité, d'eau buvable; de gaz naturel et un climatiseur.

L'état de la construction est bon.

La superficie de la construction est environ de 191 mètres carrés et se trouve dans une place baine où il y a beaucoup de construction.

La fondation est construite de classique, englobant ceramic, brik et mur extérieur et marbre tala dans l'entrée principale

Les murs de la salle de bain et la kitchenette couverte de ceramic de bois, aluminium, staff et des points d'éclairage et de climatiseur, l'expert a révélé qu'il y a des travaux d'entretien.

L'aile droite a été aménagée et est à des tiers.

L'édifice est formé d'une aile centrale aménagée à un service d'accueil en forme demi cercle.

Cette description a été faite par l'expert judiciaire Oussama Ben Mahmoud en vertu de l'ordonnance de requête n°78697 du 6/01/2021 et l'expertise complémentaire.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à trois cent vingt huit deux cent vingt trois dinars et 823 millimes majorée des honoraires et des frais légaux

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 12 décembre 2022 (12/12/2022) à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées du tribunal de première instance de l'Ariana sis à la cité administrative rue André Ampard Ariana.

La visite des lieux : Tous les jours de la semaine à partir de 9 heures du matin jusqu'à 18 heures

- Pour de plus amples informations, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant au 4bis Rue du Mali le Belvédère Tunis 1002 ou au greffe du tribunal 1ère instance de l'Ariana et prendre connaissance du cahier des charges

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

2022402804VEPA1

Vente aux enchères

Maître Nizar Snoussi

Avocat auprès de la cour d'appel

7 Rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis

MF : N°1148045KAP000

Partie saisissante : Amen Bank en la personne de son représentant légal, SA élisant domicile au cabinet de son avocat maître Nizar Snoussi, avocat dont le cabinet est au 7 rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis.

Partie saisie : Skandar Ben Ferid Abbassi tunisien, titulaire de la CIN n°05111600, demeurant au lot 723 rue El Moussel, cité Ennasr 2, Ariana.

Descriptif de l'immeuble :

1- L'appartement n°R2 sis à la mezzanine de la résidence SEVILLA de haut standing, de 3 chambres, cuisine, SDB et salle d'eau, d'une superficie indivise de 132 m² ainsi que les parties communes et indivises y rattaché et une place de parking au sous-sol n°35 ainsi la jouissance d'un espace non couvert de 46m².

2- L'appartement n°4.5 sis au 4ème étage de la résidence SEVILLA de haut standing avec salon, 3 chambres, cuisine, SDB et salle d'eau, d'une superficie indivise de 124 m² ainsi que les parties communes et indivises y rattaché et une place de parking au sous-sol n°32.

La mise à prix :

Appartement R2 : quatre cent quatre vingt dix neuf mille cinq cent soixante douze dinars (499572,000 DT)

Appartement 4.5 : quatre cent soixante neuf mille deux cent quatre vingt quatorze dinars 988 millimes (469294,988 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le lundi 12/12/2022 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de l'Ariana au Palais de la Justice.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises.

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de l'Ariana.

2022402809VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

(Ouverture des procédures de distribution de deniers conformément aux articles 466 et 468 du CPCC)

République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal de première instance de Mahdia

Affaire de distribution de deniers n°90

En application de l'ordonnance émanant de monsieur le juge chargé, par intérim, de la distribution des deniers et de l'ordre des créanciers auprès du Tribunal de première instance de Mahdia datée du 10/8/2022, dans l'affaire n°90, suivant la requête de distribution présentée par Me Habib GHARBI, dont l'étude est sise à l'Avenue Taher Sfar immeuble Ben Dhieb - Sousse, et vu les pièces y jointes, notamment le reçu de consignation n°M007513 remis par la recette des finances d'Essouassi en date du 17/3/2022, indiquant la consignation du montant de trente-six mille et cent dinars (36.100,000), objet de la vente de biens mobiliers appartenant à la société AGRIND TUNISIA.

Il a été ordonné d'ouvrir les procédures de distribution desdits deniers.

En foi de quoi, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2022S01334VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation des actionnaires à l'Assemblée Générale extraordinaire

NEROLIA DISTRIBUTION TUNISIE SA

Société anonyme

Capital social : 100.000 dinars

Siège social : Km 11- Route de la Marsa Ain Zaghouan - Sidi Daoued 2046 - la Marsa - Tunisie

Identifiant unique : 0323601P

Messieurs les actionnaires de la société NEROLIA DISTRIBUTION TUNISIE SA sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mercredi sept décembre deux mille vingt-deux (7/12/2022) à 10 h au siège social de la société sis au Km 11- Route de la Marsa Ain Zaghouan 1053 - La Marsa - Tunisie afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de crédits de gestion contractée par le Directeur Général.

2. Modifications des pouvoirs donner aux organes de direction en matière de crédits et des garanties bancaires.

3. Modification corrélative des statuts;

4. Pouvoirs pour formalités.

2022R02697SANB3

Convocation des actionnaires à l'Assemblée Générale extraordinaire

IKEL

Société anonyme

Capital social : 8.438.280 Dinars

Siège social : Km 11- Route de la Marsa Ain Zaghouan 1053 - La Marsa - Tunisie

Identifiant unique : 0001336C

Messieurs les actionnaires de la société IKEL sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mercredi sept décembre deux mille vingt-deux (07/12/2022) à 11 h au siège social de la société sise au Km 11- Route de la Marsa Ain Zaghouan 1053 - La Marsa - Tunisie afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de crédits de gestion contractée par le Directeur Général;

2. Modifications des pouvoirs donner aux organes de direction en matière de crédits et des garanties bancaires.

3. Modification corrélative des statuts;

4. Pouvoirs pour formalités.

2022R02698SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et une autre extraordinaire

Société «MARINA MEDICALE INTERNATIONALE»

SA au capital de 18.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble «AIDA», rue du 14 Janvier Sfax

IU : 1337782R

CNSS : 638613-62

Messieurs les actionnaires de la société Marina Médicale Internationale sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le dimanche 11 décembre 2022 à 10 heures à l'hôtel Palm Djerba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2021,

3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2021,

4. Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021,

5. Approbation des conventions réglementées par l'article 200 du code des sociétés commerciales,

6. Quitus aux administrateurs et au PDG pour leurs travaux de gestion relatifs à l'exercice 2021,

7. Affectation des résultats de l'exercice 2021,

8. Fixation des jetons de présence,

9. Questions diverses.

Messieurs les actionnaires de la société Marina Médicale Internationale sont convoqués, par ailleurs, en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le même jour du Dimanche 11 décembre 2022 à 11 heures 30 minutes à l'hôtel Palm Djerba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'augmentation du capital ;

2. Augmentation du capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription;

3. Modification corrélative des statuts;

4. Approbation de la révision des conditions relatives à l'acquisition de la polyclinique et l'autorisation de la conclusion des actes définitifs y afférents,

5. Autorisation pour l'octroi des crédits;

6. Questions diverses.

2022X01399SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 11/12/2022

POLYCLINIQUE ERRIADH

Société anonyme

Au capital de 3.105.000 dinars

Siège social : Route de Mahdia Km 1.5 -3002 Sfax

45170M/A/M000

Les actionnaires de la Société Polyclinique -ERRIADH- Société Anonyme au Capital de 3.105.000 dinars, sise route de Mahdia km 1,5 Sfax, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le dimanche 11 décembre 2022 à 10h à hôtel Business Hôtel avenue 5 Août Sfax en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue de l'assemblée générale ordinaire hors délais légaux

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021

- Approbation des états financiers 2021 et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2021

- Approbation des conventions réglementées.

- Information des fonctions de direction occupées par les administrateurs et le directeur général dans d'autres sociétés.

- Approbation des jetons de présence pour les administrateurs au titre de l'exercice 2021

- Quitus aux administrateurs et au directeur général pour l'exercice 2021

- Affectation du résultat

- Pouvoirs pour formalités

- Questions diverses.

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires à la Direction Générale de la société et ce à partir du 26/11/2022.

2022X01412SANB3

Convocation

INDUSTRIE SERVICES & REALISATIONS «I S R» S.A

Capital social : 825000 Dinars

Siège social : route de Gabès km 2 cité El Mouallimin n°10 - 3003 Sfax

RNE : 0018104Y

Messieurs les actionnaires de la société INDUSTRIE SERVICES & REALISATIONS «ISR» sont invités à assister à la réunion de l'assemblée

générale ordinaire qui aura lieu le 12 décembre 2022 à onze heures, à Immeuble AL BADR rue du lac Mâlaren les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation éventuelle des rapports du Conseil d'Administration relatifs à l'activité de la société durant les exercices 2020 et 2021,

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les opérations de gestion des exercices 2020 et 2021,

3. Examen et approbation éventuelle des états financiers des exercices arrêtés au 31/12/2020 et au 31/12/2021,

4. Approbation des conventions spéciales rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales,

5. Affectation des résultats des exercices 2020 et 2021,

6. Quitus aux administrateurs,

7. Pouvoirs pour formalités.

2022X01414SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 15/12/2022

Société TIME ESP

Société anonyme

MF : 793379SAM000

RC : B125482002 Tunis

CNSS : 0034016886

Siège : 45 avenue Mohamed V, 1002 Tunis

Capital social : 9.300.000 TND

Le conseil d'administration du 18 octobre 2022 a décidé la convocation à l'assemblée générale ordinaire pour la date du 15 décembre 2022, à 10 heures à son siège 45 avenue Mohamed V, 1002 Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation de dépassement des délais impartis pour la tenue de l'assemblée générale annuelle.

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur la gestion et les opérations sociales des exercices 2020 et 2021,

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre des exercices 2020 et 2021.

4. Examen et approbation des états financiers relatifs aux exercices clos le 31 décembre 2020 et 2021.

5. Affectation du résultat des exercices 2020 et 2021.

6. Quitus éventuel aux administrateurs.

7. Intégration d'un nouvel administrateur, Monsieur Mohamed Elleuch.

8. Remboursement du prêt de 1 200 000 dinars contracté auprès de la QNB.

9. Pouvoirs pour formalités.

2022402749SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE GENERALE D'ETUDES & D'INGENEERING «SGEE»

S.A au capital de 1.600.000 de Dinars

19, Rue SYPHAX Notre Dame 1082 Tunis

Affiliation CNSS : 36377-02

RNE : 1696A

Messieurs/Mesdames les actionnaires de la SOCIETE GENERALE D'ETUDES ET D'INGENEERING «SGEE», sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra, le 9 décembre 2022 à 9H au siège social sis au 11 Av. Slimen Ben Slimen - El Manar II- 2092 Tunis, à l'effet d'examiner les points de l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion et du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers de l'exercice 2021.

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées

- Affectation de résultat de l'exercice 2021

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2021

- Questions diverses.

2022402791SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

LA GENERALE ALIMENTAIRE

SA au capital de 2 500 000 dinars

Siège social : 01, Rue Hassouna El Mourali - 1001 Tunis

IU : 0000836P

MF : 0000836P/A/M/000

CNSS : 0035204-90

Les Actionnaires de la Société LA GENERALE ALIMENTAIRE S.A. sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, le vendredi 23 décembre 2022 à 11H au siège de la Société sis au 01, Rue Hassouna El Mourali - 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital social de la Société ;

2- Modification de l'article 6 des statuts;

3- Délégation de pouvoirs.

2022402795SANB3

SOCIETE DES CONSERVES DE DAR ALLOUCHE SOCODAL

S.A au capital de 12 000 000 DT

Siège social : Dar Allouche, 8055 Kelibia Nabeul

Identifiant unique : 009372R

RC : B131321998

MF : 009372R/A/M/000

Matricule CNSS : 4728546

Suite à la réunion du conseil d'administration de la société du 8 novembre 2022 au siège social, les actionnaires de la société sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège social le lundi 12 décembre 2022 à dix heures du matin afin de débattre de l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'Administration pour les exercices 2023, 2024 et 2025

- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

2022402796SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du 9 décembre 2022

Société Slama Agricole

Société anonyme

Au capital de 608.000 dinars

Siège social : 1 Rue du Lac Toba, Les Berges du Lac 1053 Tunis

MF : 1011566D

Messieurs les actionnaires de la Société «Slama Agricole» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le vendredi 9 décembre 2022 à 10 heures au 14 rue du Tissage Zone Industrielle Ksar Saïd, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Autorisation de dépassement des délais impartis pour la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31/12/2019, 31/12/2020 et 31/12/2021.

- Lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31/12/2019, 31/12/2020 et 31/12/2021.

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2019, 31/12/2020 et 31/12/2021.

- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales conclues durant les exercices clos au 31/12/2019, 31/12/2020 et 31/12/2021.

- Quitus aux membres du conseil d'administration.

- Affectation des résultats des exercices clos au 31/12/2019, 31/12/2020 et 31/12/2021.

- Nomination des membres du conseil d'administration.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2022402797SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Du 9 décembre 2022

Société Slama Agricole

Société anonyme

Au capital de 608.000 dinars

Siège social : 1 Rue du Lac Toba, Les Berges du Lac 1053 Tunis

MF : 1011566D

Messieurs les actionnaires de la Société «Slama Agricole» sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le vendredi 9 décembre 2022 à 12 heures au 14 rue du Tissage Zone Industrielle Ksar Saïd, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement du siège social

- Délégation des pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2022402798SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire exercice 2021

La Société Mutuelle Centrale De Services Agricoles «MOTOCOP»

"Société Mutuelle Centrale"

Identifiant unique : 033535H

Siège social : 24 rue de Guinée 1002 Tunis

Capital social : 328950 mille dinars

Le conseil d'administration de la société mutuelle centrale de services agricoles «MOTOCOP» invite ses adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2021 qui se tiendra le jeudi 15 décembre 2022 à 10h, à l'hôtel Taj Sultan Hammamet sis à Yassmine Hammamet, pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire de 2021

2) Lecture du rapport moral et financier relatif à l'exercice 2021

3) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire au compte relatifs à l'exercice 2021

4) Examen et Approbation des comptes relatifs à l'exercice 2021

5) Quitus aux membres du conseil d'administration

6) Affectation des résultats

7) Renouvellement de mandat de commissaire aux comptes durant les exercices 2022, 2023 et 2024

A/ Tout adhérent peut examiner, au siège de la société mutuelle, les P.V du Conseil d'Administration, les états financiers et les rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021 à partir du huitième jour précédant la date de la tenue l'assemblée.

B/ Cette publication tient lieu de convocation personnelle à tous les adhérents.

C/ Toute délégation accordée doit être signée et légalisée ou portant le cachet de l'entreprise adhérente.

2022402802SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que Monsieur MOHAMED AYARI agissant pour le compte de la Société de développement Agricole "ZITOUNA 1", demeurant à la Rue Abdallah Ibn Zoubeir La Goulette Tunis, a présenté une demande enregistrée au Gouvernorat de Zaghouan sous le n°7123 en date du 30 Juin 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement

classé de 2ème catégorie consistant en une Huilerie située à Sminja Délégation de Bir Mcherga conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la délégation.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le Gouverneur de Zaghouan ou le Délégué de Bir Mcherga dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Perte de Titre Foncier

Mr Bachir Melki titulaire de la carte d'identité Nationale n°02241733 délivrée le 27/12/2014 demeurant à rue cité Salem Béja Nord annonce la perte du certificat n°1002/12 de titre foncier n°13647 Béja nommé (Baraka) situé à Béja Selon le certificat de perte numéro 378 du 9/11/2022 délivré par le centre de police Béja.

2022R02684DIVD2

Perte de Titre Foncier

Mr Bachir Melki titulaire de la carte d'identité Nationale n°02241733 délivrée le 27/12/2014 demeurant à la rue cité Salem Béja Nord annonce la perte du certificat n°1003/12 de titre foncier n°13647 Béja nommé (Baraka) situé à Béja Selon le certificat de perte numéro 377 du 9/11/2022 délivré par le centre de police Béja.

2022R02685DIVD2

Avis de perte

Mr Jalel Ben Abdlkraim a perdu son titre de propriété numéro 11809 Sousse d'après le certificat perdu en date du 3/11/2022 délivré par la police de M'saken. Cet article est publié au Journal El Chourouk.

2022S01331DIVD2

Avis

Chalbi El Bahri annonce qu'il possède un terrain de 34 pieds d'oliviers et un terrain nue sise à la route Sidi Mansour km 15 Sfax son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maamoun Karray dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2022X01401DIVD2

Avis

Mr Abdel Moneem Ghodban titulaire de la CIN num 08855749 annonce qu'il possède un terrain de 576 m² sis à Smara Ghraiba Sfax et un terrain de 144 m² sis à Ghraiba Sfax et un terrain de 330 m² sis à Smara Ghraiba Sfax son titre de propriété de ces terrains a disparu, il veut avoir un extrait de cet acte original, tout contestant devra s'adresser au bureau de Maître Chawachi Fouzia notaire à Mahres, dans un délai de 70 jours, passer ce délai, aucune opposition ne sera prise en considération.

2022X01405DIVD2

Avis

Madame Withini Ribh annonce que le titre de sa propriété concernant un terrain d'une superficie 944 mètres carrés consistant en une maison située à route Sidi Sailm km 07 Sfax qui était fait le 3 janvier 2012 enregistré le 20 novembre 2012 n°M058484 à l'attestation des deux notaires Baklouti Mohamed Ahmed et Trigui Naoufal elle a perdu l'acte de donation et elle désire se faire délivrer une deuxième copie originale.

Les oppositions se présentent devant Maître Baklouti Mohamed Ahmed notaire à Sfax à son bureau situé à 67, rue Sidi Belhsan ancienne Médina Sfax au cours de 30 jours de cette publication toute opposition n'est pas valable après ce délai.

2022X01408DIVD2